

De l'eau dans le gaz chez les pompiers

Par Raphaël Cand

RÉGION | RÉFORME DES POMPIERS

La commune de Lonay interroge la manière de faire du comité directeur du SIS Morget. La Municipalité estime que la récente réorganisation aurait dû être approuvée par le Conseil intercommunal.

C'est une réforme qui n'a pas fini de faire parler d'elle. Révélée il y a quelques semaines, la restructuration avait déjà suscité quelques grincements de dents (voir encadré). Pour rappel, la suppression des postes de chefs d'Organe d'Intervention et le remplacement des sections DAP (détachement d'appui) des trois organes d'intervention du bord du lac (Saint-Prex, Morges et Denges) par une section «de relève» avaient été annoncés.

Seulement voilà, la manière de faire n'a pas plu à tout le monde. La Municipalité de Lonay a d'ailleurs envoyé un courrier à l'organe exécutif et aux 28 autres communes membres de l'association pour partager son mécontentement. «Le comité directeur (CODIR) et le commandant ont pris des mesures



Le SIS Morget a annoncé il y a quelques semaines une réforme qui n'a pas fait que des heureux. JDM

■ Il ne décolère pas

Chef du DAP de Denges appelé à disparaître, le capitaine Luc Giezendanner est une des principales victimes de la réforme. «Cette réorganisation a été annoncée d'un coup, estime-t-il. Tout a été fait à la va-vite. À mes yeux, j'ai été jeté comme un malpropre. Je l'ai déjà fait savoir et on m'a d'ailleurs demandé de me taire.» Du côté du comité directeur, on assure que la réforme était nécessaire. «Elle va améliorer le fonctionnement du SIS Morget, affirme Roger Burri. La suppression des détachements d'appui est justifiée. Leurs membres effectuent deux à trois exercices chaque année, mais ne sont jamais appelés pour des interventions.»

que nous déplorons, détaille le syndic Philippe Guillemain. Mais plus que le fond, c'est la forme que nous contestons. Nous estimons que la réorganisation aurait dû être validée par le Conseil intercommunal lors d'une assemblée générale extraordinaire.»

Le comité directeur et le commandant avaient-ils le droit de prendre une telle décision en «solo»? «Oui, rétorque Roger Burri, président de l'organe exécutif. Cependant, le CODIR a omis

que la modification du règlement devait être soumise à l'approbation du Conseil intercommunal.» Avant de poursuivre: «Étant donné l'urgence de la réforme, nous ne pouvons pas attendre que le nouveau texte soit accepté pour agir. Une telle démarche durerait des mois. Dans ce sens, nous appuyons sur l'article précisant que le commandant est habilité à prendre des mesures pour assurer l'efficacité du service.»

Pas question donc de remettre en question la réforme. «Notre

idée est de faire valider le texte de manière rétroactive», révèle Roger Burri. Le président du CODIR confie tout de même attendre de voir si des communes autres que Lonay réagissent avant d'aller de

Le CODIR a omis que la modification du règlement devait être soumise à l'approbation du Conseil intercommunal

l'avant. Il tient aussi à connaître l'avis de la préfecture, puisqu'un rendez-vous a été pris avec Andrea Arn pour discuter du cas. Cette dernière n'a d'ailleurs pas souhaité s'exprimer sur le sujet avant cette rencontre.

■ Timing mal choisi

Municipal en charge du dossier à Tolochenaz, Olivier Jeanneret partage en partie le constat fait par la commune de Lonay. «D'un point de vue personnel, je pense que le Conseil intercommunal aurait au moins dû être informé de la réforme, déclare-t-il. Le comité directeur aurait pu envoyer une lettre ou dévoiler ses intentions lors d'une séance. Cela aurait permis à chacun de s'exprimer en amont de la réorganisation.»

Le membre de l'exécutif estime également que le timing choisi n'a pas été idéal: «Je pense que la réforme est positive. Mais il aurait pu être plus opportun d'attendre l'année prochaine et le départ du commandant, le major Eric Henry. Ainsi, toutes les restructurations auraient eu lieu en même temps.»